

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D17-2016

Séance du 25 février 2016 – Convocation du 15 février 2016

Compte rendu affiché le 4 mars 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Guillemette DEBORDE par Jean-Jacques DUPERRAY ; Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY ; Xavier LAURE par Michel HU ; Christine PERRIN par Nadine DUPLOT ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Odile BALTHAZARD par Yves ARTETA ; Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 19 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 23 |

Objet : Adhésion à l'ANDES (Association Nationale Des Élus en charge du Sport).

L'Association Nationale Des Élus en charge du Sport regroupe les élus concernés de plus de 3 500 collectivités françaises. L'ANDES leur offre un cadre permettant d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du mouvement sportif.

En effet, les buts définis par cette association sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Afin de faire bénéficier la collectivité des atouts de réseau d'élus et de favoriser le développement des pratiques sportives, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'adhésion de la commune de Neuville-sur-Saône à l'association ANDES.

Le montant annuel de la cotisation, fonction du nombre d'habitants de la commune adhérente, s'élève pour Neuville-sur-Saône à 220 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (**Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Odile BALTHAZARD, Yves ARTETA**) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Conseiller Délégué,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- **DIT que la commune de Neuville-sur-Saône adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation de 220€ pour l'année 2016,**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016,**
- **DIT que M. Michel Mathey, Conseiller délégué au sport représentera la collectivité auprès de cette même association.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 février 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/03/2016

- Publication ou affichage le 01/03/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Mairie de Neuville-sur-Saône
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr

